

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER - M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés : Mme DRICI ayant donné délégation à M. HUGUET - M. GILANT ayant donné procuration à Mme BRICHEZ

Secrétaire de séance : M. MORANDEAU

1/ A compter du 1^{ier} janvier 2017, l'indemnité de fonction des élus est fixée selon un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2/ A l'unanimité, la commune décide d'exercer son droit d'incorporation dans le domaine privé communal des biens présumés sans maître suivants :

- parcelle cadastrée section C 470, lieudit « La Vallée d'Angy » (contenance de 6 a 60 ca)
- parcelle cadastrée section D 110, lieudit « Les Cailloux » (contenance de 14 a 02 ca)
- parcelle cadastrée section ZA 11, lieudit « Les Cailloux du Cerf » (contenance de 30 a 70 ca)
- parcelle cadastrée section ZA 26, lieudit « La Sansonnière » (contenance de 7 a)
- parcelle cadastrée section ZE 3, lieudit « Le Grand Plantis » (contenance de 12 a 83 ca).

3/ Concernant la Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise :

- n'est pas approuvée la modification des statuts portant sur le nom du nouvel EPCI
- est approuvée la modification des statuts pour la compétence « Transport à la demande » (1 abstention)
- n'est pas approuvée la prise de compétence intégrale « assainissement » en tant que compétence optionnelle (2 abstentions).

4/ Sont votées les subventions ci-dessous :

	Montant	Vote
Association musicale de BURY	70,00 €	13 voix
Association des Anciens Combattants de Bury et Environs	90,00 €	13 voix
Croix Rouge Délégation de Mouy	350,00 €	12 voix (M. HUGUET, intéressé à l'affaire, étant sorti au moment du vote)
MNT (Maintien de salaire)	150,00 €	13 voix
MNT (Mutuelle du personnel)	120,00 €	13 voix
Foyer Socio-éducatif du Collège de Mouy	90,00 €	13 voix
Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy	270,00 €	13 voix
Club Saint Agnan	810,00 €	12 voix (M. DEFROCOURT, intéressé à l'affaire, étant sorti au moment du vote)
Association des Loisirs de l'Oise A.L.O	1 000,00 €	12 voix (Mme HENSER, intéressée à l'affaire, étant sortie au moment du vote)
LE SOUVENIR FRANÇAIS	45,00 €	13 voix
CCAS de Hondainville	4 853,00 €	13 voix

5/ Madame le Maire donne lecture d'un courrier du 24 janvier 2017, signé par Mme Bénédicte **CREPEL-TRAINNEL**, Conseillère régionale et Présidente du Jury de Fleurissement Nord et Pas-de-Calais et de Mme Patricia **POUPART**, Conseillère régionale et Présidente du Jury de Fleurissement de Picardie aux termes duquel il est rappelé qu'en septembre 2016, le **CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (C.N.V.V.F)** a averti les communes labellisées du passage à l'adhésion obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2017, argumentant sur la volonté de faire perdurer ce label « qualité cadre de vie » et de le faire reconnaître, à terme, d'utilité publique.

Un courrier cosigné de Monsieur Xavier **BERTRAND**, Président des Hauts-de-France et de Monsieur Frédéric **LETURQUE**, Président des Comités Régionaux de Tourisme Nord-Pas de Calais et Picardie a été adressé au CNVVF pour obtenir des informations sur les points suivants :

- Le budget prévisionnel 2017 du CNVVF et le programme d'activités faisant apparaître de façon explicite les actions nouvelles prévues pour les communes labellisées grâce à l'apport financier que représentent les cotisations obligatoires.

- Le détail des retombées positives pour les communes adhérentes.

- La grille tarifaire et les seuils de population retenus qui pénalisent particulièrement les petites communes.

Il est enfin demandé dans le courrier de Mmes **CREPEL-TRAISEL et POUPART** d'attendre la réponse du C.N.V.V.F et de réserver la décision de rester ou non membre du réseau des communes labellisées.

DIVERS - INFORMATIONS

Mme **BRICHEZ** apporte les informations suivantes :

- ✓ • Dépenses et recettes afférentes à la salle des fêtes :

	Locations	Eau	Gaz	Electricité	Bénéfice
2012	7 710,00 €	1 221,90 €	2 363,54 €	1 559,60 €	2 564,96 €
2013	16 480,00 €	869,91 €	3 068,94 €	1 723,02 €	10 818,13 €
2014	9 525,00 €	1 375,76 €	2 233,57 €	1 401,48 €	4 514,19 €
2015	11 237,75 €	216,66 €	2 273,20 €	1 539,77 €	7 208,12 €
2016	14 705,87 €	428,04 €	2 777,37 €	1 545,63 €	9 954,83 €

- Remboursement des frais d'ATSEM et de cantine à la commune de THURY-SOUS-CLERMONT :

2006 ATSEM	2007 ATSEM	2008 ATSEM	2009 ATSEM + cantine à/c de septembre	2010 ATSEM + cantine	2011 ATSEM + cantine	2012 ATSEM + cantine	2013 ATSEM + cantine
7 155,70 €	7 580,86 €	10 696,75 €	12 463,00 €	15 284,95 €	20 878,53 €	20 309,68 €	21 959,91 €
2014 ATSEM + cantine	2015 ATSEM + cantine	2016 ATSEM + cantine					
23 156,22 €	26 575,25 €	28 828,46 €					

✓ Le Département vient d'octroyer une subvention de 69 660 € pour les travaux de voirie de la rue du Château Vert estimés à 194 000 € HT. Le maître d'œuvre a été contacté pour le lancement de l'appel d'offres. Les travaux de renforcement de la canalisation d'eau dans cette rue, lancés par le Syndicat des Eaux de Hermes, débiteront courant mai. Il serait judicieux que les travaux de voirie soient effectués dans la continuité.

✓ Le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris visitera la commune le mardi 12 septembre 2017, de 17 H à 18 H.

✓ Par courrier du 13 mars dernier, la Délégation Régionale de Picardie d'ORANGE signale que 39 539 publiphones concernés par l'ex Service Universel, seront déposés d'ici le 31 décembre 2017. La cabine téléphonique située Place de l'Eglise sera donc démontée. A titre d'information, la durée moyenne d'utilisation de cette cabine est de 4 secondes/jour.

✓ Les 11 et 12 mars 2017 la Communauté de communes du Clermontois a organisé un séminaire. Le compte rendu de la réunion du 11 mars relate ce qui suit.

Trois questions étaient inscrites à l'ordre du jour :

- l'évolution des compétences de l'EPCI
- la définition des politiques prioritaires
- les perspectives d'élargissement du territoire communautaire.

Concernant le 3^{ème} point, deux axes ont été retenus : le Liancourtois et le Beauvaisis.

Parallèlement à ces 2 axes, des rapprochements avec les franges du territoire ne peuvent être exclus. Ceci concerne plus spécifiquement les communes d'Airion, d'Avrechy, de Thury, d'Angy et d'Hondainville.

Il est entendu que ces axes sont ceux des études qui doivent être conduites avec les territoires concernés, sans que ceci ne présage, d'une part, de leur volonté d'y être associés et, d'autre part, des configurations techniques et/ou géographiques qui peuvent en résulter.

✓ Un projet de nouvel arrêt de car est à l'étude : initialement demandé pour les collégiens et lycéens, Mme **BRICHEZ** a insisté, lors de sa rencontre avec le responsable transports du Département, pour que les élèves de maternelle et de primaire soient également pris en charge. Par ailleurs, l'emplacement proposé par le représentant du Département nécessiterait des aménagements importants. A ce sujet, Mme le Maire a déploré n'avoir pas été associée à l'étude en amont et a proposé un autre emplacement, rue Le Temple, solution jugée comme une alternative plus intéressante. Les résultats de l'étude seront communiqués ultérieurement.

Fait à HONDAINVILLE, le 30 mars 2017

Le Maire,

Michèle BRICHEZ